



**Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC)**  
Publication unique

**Streetbox Real Estate SICAV (la « SICAV »)**

Placement collectif de droit suisse relevant du type  
« fonds immobiliers »

**Transformation du fonds contractuel "Streetbox Real Estate Fund" en compartiment investisseurs – Swiss de la SICAV**

**1. Exécution de la transformation**

Conformément à la décision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« **FINMA** ») du 16 janvier 2025, la transformation du fonds contractuel " Streetbox Real Estate Fund " (ci-après "**le Fonds Immobilier**"), en compartiment investisseurs de la SICAV, dénommé "Swiss", a été exécutée le 19 février 2025.

Le jour de la transformation, les investisseurs du Fonds Immobilier transformé sont devenus les actionnaires du compartiment investisseurs – Swiss de la SICAV.

**2. Rapport de transformation des parts en actions**

Lors de la transformation, les investisseurs du Fonds immobilier ont reçu en échange des parts du Fonds immobilier qu'ils détenaient un nombre d'actions équivalent du compartiment investisseurs – Swiss de Streetbox Real Estate SICAV. Le ratio de transformation était 1:1.

**3. Confirmation de la société d'audit**

La société d'audit du compartiment repreneur a confirmé l'exécution régulière de la transformation dans un rapport du 3 mars 2025 destiné à la SICAV et à la FINMA, contenant notamment les confirmations suivantes:

- l'évaluation de la fortune du Fonds Immobilier, le transfert intégral de la fortune du Fonds Immobilier, le calcul du rapport de transformation, la reprise des valeurs patrimoniales et des engagements ont eu lieu le même jour;
- les investisseurs existants ont reçu les actions du compartiment investisseurs de la SICAV de manière correspondante à leurs parts à la fortune du Fonds Immobilier;
- la procédure a été effectuée sans frais, en sus de ceux dument prévus par le contrat de fonds, pour le Fonds Immobilier, respectivement la SICAV, et les investisseurs, respectivement les actionnaires.

\*\*\*

Le nouveau prospectus avec règlement de placement et statuts intégrés de la SICAV peut être obtenu sur simple demande et gratuitement auprès de la SICAV, c/o Procimmo SA, rue de Lausanne 64, 1020 Renens (VD) et auprès de la direction de fonds Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, 1110 Morges.

Renens, le 6 mars 2025

Le Conseil d'administration de Streetbox Real Estate SICAV

Solutions & Funds SA, en tant que direction de fonds